

BE-A0525_715289_800981_FRE

Inventaire des archives du Bureau de
l'enregistrement d'Andenne (1806-2000)



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Recommandations pour l'utilisation.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	8
Archives.....	10
Acquisition.....	10
Contenu et structure.....	12
Contenu.....	12
Registres de formalité et de recette.....	12
Registres et sommiers des domaines.....	12
Registres de dépôt des déclarations de succession.....	12
Registres de correspondance.....	13
Tables alphabétiques des vendeurs et des acquéreurs.....	13
Tables alphabétiques des partages, copartageants et des contrats de mariage.....	13
Répertoires et tables des propriétaires.....	13
Tables alphabétiques des décès.....	14
Comptes mobiles.....	14
Sommiers d'ordres et inventaires.....	14
Registres des personnes domiciliées hors du Royaume qui possèdent des immeubles en Belgique.....	14
Registres d'inscription du privilège agricole.....	15
Déclarations de succession et de mutation par décès.....	15
Déclarations de patrimoine des associations sans but lucratif.....	15
Sélections et éliminations.....	15
Accroissements / compléments.....	16
Mode de classement.....	16
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	17
I. Registres de formalité et de recette.....	17
A. Actes civils publics.....	17
1 - 254 Registres de formalité et de recette des actes civils publics (série 5). 1808-1936.....	17
B. Actes sous seing privé.....	33
255 - 335 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (série 6). 1808-1998.....	33
336 - 349 Registres de formalité et de recette, actes sous seing privé dont une copie ou un double doit être déposé au bureau (série 6bis). 1921-2000.....	38
C. Annexes.....	39
350 - 399 Copies de baux et actes sous seing privé. 1925-1974.....	39
II. Sommier des associations sans but lucratif.....	43
III. Biens domaniaux.....	44

404 - 406	Sommiers des rentes certaines. 1808-1816.....	44
408 - 414	Sommiers des découvertes. 1808-[XIXe siècle].....	44
415 - 416	Sommiers des rentes et créances susceptibles de poursuites 1825-[XIXe siècle].....	45
418 - 419	Registres de recette des biens nationaux. Recette des fermages, récoltes, biens ruraux, bâtiments, terrains de fortification, créances, ventes d'effets militaires. 1807-1813.....	45
420 - 427	Registres de recette des revenus nationaux, rachats, transferts des rentes et prix de ventes de mobilier. 1813-1867.....	45
430 - 432	Sommier des amendes et autres condamnations prononcées en matière de délits concernant les forêts, la chasse et la pêche suivi d'une table des rentes. 1815-1847.....	46
436 - 437	Sommiers de consistance des biens corporels appartenant à l'État (série 32). 1860-1905.....	46
438 - 439	Sommiers de consistance des revenus provinciaux (série 38). 1860-1941.....	47
IV.	Biens situés hors du ressort.....	48
442 - 446	Sommiers des propriétés situées hors de l'arrondissement du bureau, et possédées par des personnes y domiciliées (série 45). 1842-[XIXe siècle].....	48
V.	Dépôt des déclarations de succession.....	49
448 - 460	Registres de dépôt des déclarations de succession et de mutation par décès (série 47). 1938-1987.....	49
VI.	Correspondance.....	50
461 - 482	Registres de correspondance (série 49). 1917-1978.....	50
VII.	Tables alphabétiques et répertoires.....	52
A.	Acquéreurs.....	52
483 - 513	Tables alphabétiques des acquéreurs et nouveaux possesseurs de biens immeubles réels (série 50/2). 1807-1860.....	52
B.	Vendeurs.....	54
514 - 526	Tables alphabétiques des vendeurs et précédents possesseurs de biens immeubles (série 50/3). 1809-1860.....	54
C.	Partages.....	55
527 - 529	Tables alphabétiques des partages passés devant notaires ou fait sous seing privé (série 50/4). 1806-1827.....	55
530 - 531	Tables alphabétiques des copartageants (série 50/5). [XIXe siècle].	55
D.	Propriétaires.....	55
532 - 542	Tables générales des propriétaires (série 52). 1870-1926.....	55
E.	Décès.....	56
543 - 563	Tables alphabétiques des décès (série 54). 1925-1993.....	56
VIII.	Sommiers d'ordres et inventaires.....	58
564 - 572	Sommiers d'ordres et instructions (série 56). 1816-1960.....	58
573 - 574	Inventaires des registres, sommiers, tables et autres documents (série 57). 1851-1992.....	58
IX.	Comptes mobiles.....	59
X.	Registres des étrangers.....	60
XI.	Privilège agricole.....	61
577 - 583	Registres d'inscription du privilège agricole (série 65). 1884-1948.....	61
XII.	Déclarations de succession.....	62
A.	Personnes physiques.....	62
585 - 587	Registres de recette des déclarations de succession. 1809-1827....	62
588 - 708	Déclarations de succession (série 187). 1818-1935.....	62
B.	Associations sans but lucratif.....	70

709 - 710 Déclarations de patrimoine des associations sans but lucratif (187/3). 1943-1954.....	70
--	----

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Bureau de l'enregistrement d'Andenne

Période:

1806 - 2000

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0525.650

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 732.00
- Etendue inventoriée: 42.00 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Namur

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les documents de plus de 100 ans sont librement consultables. Les documents fiscaux de moins de 100 ans sont sensibles du point de vue de la protection de la vie privée. Leur consultation n'est possible qu'avec l'autorisation de l'Archiviste général du Royaume ou de son délégué, moyennant la remise d'une fiche d'identification et d'un formulaire de recherche signé du demandeur. En outre, l'autorisation du receveur est nécessaire pour les parties intéressées à l'acte ou leurs ayants droit. Pour les tiers, l'autorisation du receveur et du juge de paix du canton où siège le bureau est nécessaire ¹.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

L'utilisation des archives des bureaux de l'enregistrement est parfois peu aisée. Des tableaux présentant des stratégies de recherche dans celles-ci ont été placés en annexe à la présente description générale du fonds. Le lecteur peut également et utilement consulter le jalon de recherche suivant : DE REU P. (traduit par BODART E.), *Acquérir et vendre un bien immobilier (de 1795 à nos jours)*, Bruxelles, 2016 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, Jalons de recherche, 42).

1 F. PLISNIER, La communicabilité et l'accessibilité des archives. Bases légales et manuel pratique pour les documents conservés aux Archives de l'Etat dans les provinces wallonnes (y compris la Communauté germanophone) et en région bruxelloise, Bruxelles, 2011, p. 60-61 (Miscellanea Archivistica Studia, 199).

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Bureau de l'enregistrement d'Andenne (1966-2014)

Ancien nom :

Bureau de l'enregistrement et des domaines d'Andenne (1808-1966)

HISTORIQUE

Les lois révolutionnaires des 5 et 19 décembre 1790 instaurent les droits d'enregistrement, taxes sur les transferts de biens (surtout immobiliers) prélevées par le biais d'un enregistrement par le fonctionnaire compétent. Les premiers bureaux de l'enregistrement et des domaines sont créés dans nos régions en 1796, peu après l'annexion à la République française.

Par arrêté du directeur de l'Enregistrement et des Domaines du 21 novembre 1807, un bureau de l'enregistrement et des domaines est créé à Andenne ².

Jusqu'alors, le canton judiciaire d'Andenne dépendait du Bureau de l'enregistrement et des domaines de Namur.

Le ressort de ce bureau correspond au canton d'Andenne (Andenne, Ben-Ahin, Gesves, Goyet, Haillot, Haltinne, Loyers, Maizeret, Mozet, Notre-Dame-de-Mont-Arville, Ohey, Perwez, Sclayn, Strud, Thon et Tombes-Faux-Grandpré). En 1824, la commune de Ben-Ahin est transférée au canton de Huy tandis qu'en 1825, suite à la suppression du canton d'Havelange, le canton gagne les communes d'Évelette, Goesnes, Jallet et Sorée. Enfin, plusieurs nouvelles communes sont constituées dans le canton. Il s'agit des communes de Bonneville (1903), Coutisse (1886) et Faulx-les-Tombes (1899) ³.

Hormis la modification du nom du bureau en " bureau de l'enregistrement " en 1966 ⁴, le ressort et les attributions du bureau restent inchangées jusqu'en 1976.

Suite à la création du Bureau de recettes domaniales et d'amendes pénales de Namur, à partir du 1er juillet 1976, il ne conserve que les attributions suivantes : l'enregistrement des actes notariés, administratifs et sous seing privé, la perception des droits de succession et les actes judiciaires ⁵. Les autres compétences sont transmises au nouveau bureau domanial.

La mise en œuvre du processus de fusion des communes, le 1er janvier 1977, coïncide avec un vaste mouvement de réorganisation des bureaux de l'enregistrement. Après celle-ci, le Bureau de l'enregistrement d'Andenne est compétent pour les nouvelles communes d'Andenne, Fernelmont, Gesves et Ohey en matière de perception du droit d'enregistrement et de greffe et de

2 Voir le n° 1 du présent inventaire.

3 S. VRIELINCK, De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, vol. 1, p. 477-478.

4 Arrêté ministériel du 14 juin 1966, Moniteur belge, 21 juin 1966, p. 6456.

5 Arrêté du directeur général du 31 mai 1976, Moniteur belge, 26 juin 1976, p. 8623.

perception du droit de succession, des droits de mutation par décès et de la taxe compensatoire des droits de succession ⁶.

Le ressort et les compétences du bureau restent inchangés jusqu'au début des années 2010. De grandes modifications interviennent par la suite dans un but de rationalisation des services et des bâtiments du SPF Finances.

En 2014, le siège du bureau est transféré à la cité administrative de l'État à Namur. L'arrêté du président du comité de direction du SPF Finances du 24 mars 2014 portant réorganisation des bureaux de l'enregistrement de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale a modifié la dénomination, le ressort et les compétences du bureau. Dans cette nouvelle situation, le " 3ième bureau de l'enregistrement de Namur ", comprenant les communes d'Andenne, Assesse, Éghezée, Fernelmont, Fosses-la-Ville, Gesves, Ohey, Mettet et Sambreville, n'est plus compétent que pour l'ensemble des tâches liées aux droits de succession. Le bureau est intégré dans l'Association de bureaux Sécurité juridique de Namur ⁷.

L'arrêté du président du comité de direction du SPF Finances du 18 décembre 2014 établissant les tâches dont l'Administration Sécurité juridique est chargée, et déterminant les compétences ainsi que le siège de ses services opérationnels modifie à nouveau la situation. À compter du 1er janvier 2015, les villes et communes d'Andenne, Assesse, Éghezée, Fernelmont, Floreffe, Fosses-la-Ville, Gembloux, Gesves, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Mettet, Namur, Ohey, Profondeville, Sambreville et Sombreffe forment le ressort de l'Antenne de Sécurité juridique de Namur. Cette antenne est elle-même divisée en trois bureaux qui portent les noms de " Bureau de l'enregistrement/actes authentiques Namur ", " Bureau des successions Namur " et " Bureau de l'enregistrement/divers Namur " ⁸.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Les bureaux de l'enregistrement ont pour missions principales : l'enregistrement des actes notariés, des actes administratifs, des actes d'huissiers de justice, des actes judiciaires ainsi que des actes sous seing privé dont notamment les baux locatifs, les procès-verbaux de bornage et de mitoyenneté, les ventes, etc., ainsi que le recouvrement des droits de succession, des droits de mutation par décès et de la taxe compensatoire aux droits de succession mise à charge des associations sans but lucratif et de certains établissements publics.

L'enregistrement est une formalité qui consiste dans la relation d'opérations juridiques sur un registre tenu par un fonctionnaire public préposé à cette fin et

6 Instruction de l'Administration de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'enregistrement et des domaines, n° 122, 1er décembre 1976.

7 Arrêté du président du comité de direction du SPF Finances du 24 mars 2014 portant réorganisation des bureaux de l'enregistrement de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale, Moniteur belge, 31 mars 2014.

8 Arrêté du président du comité de direction du SPF Finances du 18 décembre 2014 établissant les tâches dont l'Administration Sécurité juridique est chargée, et déterminant les compétences ainsi que le siège de ses services opérationnels, Moniteur belge, 31 décembre 2014.

appelé receveur de l'enregistrement⁹. Cela signifie l'inscription dans la documentation du bureau des données principales contenues dans les actes ou déclarations soumises à l'enregistrement. Ces formalités s'opèrent différemment suivant la teneur de ces actes et déclarations. On y retrouve systématiquement la date des actes ou déclarations, le type d'acte, les noms des contractants, le contenu de ces actes notamment la référence cadastrale lorsque l'acte concerne un bien immobilier ainsi que le montant de la transaction s'il échet.

Pour les actes notariés et administratifs, l'enregistrement se fait par simple analyse. Par conséquent, on ne trouvera qu'un résumé dans la série 5. Si l'on souhaite une copie complète d'un acte notarié concernant des biens immeubles, il faut consulter les minutes du notaire ou celles du bureau des hypothèques. Quant aux actes sous seing privé, leur enregistrement consistait, au départ, en une copie des actes, dans la série 6, qui s'est limitée, plus tard, à une simple analyse. On a donc conservé une série de copies des actes à côté de la série 6 et 6bis.

L'enregistrement donne lieu à la perception d'un droit d'enregistrement qui consiste en un pourcentage de la valeur de la transaction ou en un droit fixe pour les petits actes.

Les documents qui doivent ou peuvent être enregistrés se divisent en deux catégories distinctes : d'une part, les actes, et, d'autre part, les déclarations. Il résulte de la loi du 22 frimaire an VII (12 décembre 1798) que le mot acte est utilisé de manière générique pour toute production ou pièce susceptible d'enregistrement. Il peut donc s'agir soit de jugements ou autres actes judiciaires, soit d'actes extrajudiciaires. Il désigne donc les divers titres assujettis à la formalité de l'enregistrement. L'actuel article 19 du Code des droits d'enregistrement distingue sept types d'actes obligatoirement enregistrables du seul fait de leur existence. Il s'agit des actes des notaires belges, des exploits et procès-verbaux des huissiers de justice belges, des arrêts et des jugements des cours et tribunaux belges qui contiennent des dispositions assujetties à un droit proportionnel, des actes translatifs ou déclaratifs de propriété ou d'usufruit d'immeubles situés en Belgique, des actes portant bail ou cession de bail d'immeubles situés en Belgique, des procès-verbaux de vente publique d'objets mobiliers corporels dressés en Belgique, des apports de biens meubles ou immeubles à des sociétés belges possédant la personnalité juridique¹⁰.

La déclaration est, quant à elle, la base de la perception des droits de succession ou de mutation par décès. Elle doit être déposée par les héritiers du défunt dans le bureau d'enregistrement du domicile du défunt ou de la situation des biens. Les associations sans but lucratif et certains établissements publics sont aussi tenus de déposer annuellement une déclaration de patrimoine qui sert de base à la perception de la taxe compensatoire des droits de succession.

À côté du rôle avant tout fiscal de l'administration de l'enregistrement, les bureaux jouent également un rôle civil avec l'enregistrement des actes sous seing privé qui permet de leur donner date certaine à l'égard des tiers ainsi

9 V° Enregistrement, dans Répertoire pratique du droit belge, t. IV, s.d., p. 571.

10 A. MAYEUR, Cours de droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, édition 2008 (www.fisconet.fgov.be 3.1.7.).

qu'un rôle de contrôle des officiers publics rédacteurs des actes authentiques. Les registres des receveurs sont également une mine inestimable pour établir la situation de fortune d'un individu, l'importance d'une succession recueillie ainsi que l'origine de propriété des biens.

La plupart des bureaux de l'enregistrement ont exercé ou exercent encore certaines compétences domaniales. Il s'agit de la gestion du domaine de l'État, notamment la perception des rentes ou redevances dues par des particuliers, l'aliénation de biens publics ou l'acquisition d'emprises pour l'établissement de routes ou de chemins de fer. Le receveur est ou était enfin chargé de la perception des amendes pénales et des frais de justice. Certaines de ces compétences ont été transmises aux bureaux de recettes domaniales et amendes pénales.

Jusqu'en 2007, les bureaux percevaient également les droits de timbre ou assimilés au timbre. De manière générale, le timbre peut être défini comme "*une empreinte qui est apposée sur les papiers servant à la rédaction des actes et qui est destinée à constituer la marque du paiement de l'impôt établi sur ces papiers*" ¹¹. Par extension, l'usage de vignettes sera aussi requis pour l'acquiescement de certains impôts dont les taxes de transmission et de facture. La notion de droits de timbre est aujourd'hui partiellement remplacée par celle des droits d'écriture.

Les 264 bureaux chargés de la perception de l'impôt sur le capital ont été créés en Belgique au sein de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à la fin de l'année 1945 suite à la loi du 17 octobre 1945 ¹² introduisant un impôt extraordinaire de 5 % sur le patrimoine des personnes physiques et morales dans un but d'assainissement monétaire ¹³. L'arrêté ministériel du 27 avril 1956 met fin à l'activité de ces bureaux ¹⁴.

ARCHIVES

ACQUISITION

Des archives du Bureau de l'enregistrement d'Andenne avaient été précédemment versées aux Archives de l'État à Namur. Elles étaient intégrées dans le fonds Enregistrement et Domaines de la Province de Namur - Section II. Ce fonds a été transféré à Mons par manque de place dans le dépôt de Namur. Un nouveau versement ayant été effectué à Mons en date du 3 septembre 2015, il a été jugé utile de rédiger un nouvel inventaire des archives du producteur. Ces archives avaient été stockées provisoirement et en urgence au siège du SPF Finances (North Galaxy) à Bruxelles suite au transfert du siège du bureau à la cité administrative de l'État à Namur.

Après la rédaction de l'inventaire et le conditionnement des archives, le fonds a

11 R. SYMOENS, *Le droit de timbre en Belgique, aperçu historique*, Bruxelles, 1942, p. 12.

12 *Moniteur belge* du 28 octobre 1945.

13 P. BOURGEOIS, *Le ministère des Finances (1830-1994)*. III. *Aperçu des compétences*, Bruxelles, 1996, p. 120-121 (*Miscellanea Archivistica Studia*, 88).

14 L. DE FRENNE, *Inventaris van het archief van het Kantoor der Registratie en Domeinen van Grimbergen met betrekking tot de inning van de belasting op het kapitaal, 1945-1956*, Bruxelles, 2012 (*Rijksarchief Leuven, Inventarissen*, 50).

été transféré dans le nouveau dépôt des Archives de l'État à Namur les 29 octobre et 4 novembre 2015 (Registre d'entrées, 2015/40).

Enfin, en 2018, diverses archives du bureau qui se trouvaient aux Archives de l'État à Saint-Hubert ont été transférées aux Archives de l'État à Namur et intégrées dans le présent fonds. Elles sont reprises sous les n° 711 à 732.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives classées dans le présent inventaire ont trait au fonctionnement et aux activités du Bureau de l'enregistrement d'Andenne ayant existé entre 1808 et 2014.

Procédons par grandes séries d'archives ¹⁵:

REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE

La série des registres de formalité et de recette des actes civils publics couvre les années 1808 à 1936. Cette série portait les numéros 1 et 2 avant de porter le numéro 5 à partir de 1871. Les actes notariés et administratifs y sont enregistrés sous forme de colonnes qui reprennent les noms, le domicile et la profession des parties concernées, le nom du notaire et un résumé de l'acte.

La série 6 (elle porte ce numéro depuis 1871) est celle des registres de formalité et de recette des actes sous seing privé. Elle couvre la période qui s'étend de 1808 à 1998. Les actes sous seing privé peuvent être des actes de mise en location de biens, des procès-verbaux de bornage ou de cession de mitoyenneté, des procurations, des plans annexés aux actes notariés, etc. La série 6 bis concerne des actes sous seing privé dont un duplicata ou une copie doit être déposé au bureau, en application de la loi du 28 août 1921. Elle est conservée pour la période 1921-2000. Des copies de baux et actes sous seing privé ont été conservées pour la période 1925-1974.

REGISTRES ET SOMMIERS DES DOMAINES

Le fonds contient plusieurs sommiers et registres relatifs à la gestion des biens appartenant à l'État ou dont la gestion lui a été confiée. Il s'agit des sommiers des rentes ou des découvertes, de registres de recette des revenus nationaux, des sommiers des amendes, ou encore des sommiers de consistance des biens corporels appartenant à l'État et des biens et rentes provenant des cures. Des sommiers des propriétés situées hors du ressort et appartenant à des personnes domiciliées en Belgique, dans le ressort du bureau se trouvent aussi dans le fonds.

REGISTRES DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

Les registres de dépôt des déclarations de succession et de la taxe compensatoire à charge des associations sans but lucratif (série 47), conservés

15 L'essentiel des informations est tiré de l'ouvrage de P. DE REU, *De geschiedenis van de Algemene Administratie van de Patrimoniumdocumentatie. Organisatie, bevoegdheden, ambtsgebieden, archiefvorming, 1796-2006*, Bruxelles, 2011 (*Miscellanea Archivistica Studia* 198).

partiellement pour la période 1938 à 1987, contiennent la mention chronologique du dépôt desdites déclarations et donnent le numéro d'ordre de ces déclarations au sein des recueils des déclarations.

REGISTRES DE CORRESPONDANCE

Les registres de correspondance (série 49) forment une série qui s'étend de 1917 à 1964. Ils contiennent une transcription du corps des lettres ou au minimum les données essentielles de la correspondance.

TABLES ALPHABÉTIQUES DES VENDEURS ET DES ACQUÉREURS

Les tables des acquéreurs (série 50/2) ont existé de la création de l'enregistrement à 1859, date à laquelle elles sont remplacées par les répertoires des propriétaires (série 50). La table des vendeurs (série 50/3), également supprimée en 1859, fournissait jusqu'en 1828 le renvoi vers le registre de formalité correspondant (actes civils publics et actes sous seing privé) via la date de l'enregistrement. De 1828 à 1859, ce renvoi vers les registres de formalités (soit les séries 5 et 6) doit être recherché, au nom de la personne, dans les tables des acquéreurs auxquelles les tables des vendeurs renvoient. Les séries conservées sont assez complètes pour la période allant de 1807 à 1859.

TABLES ALPHABÉTIQUES DES PARTAGES, COPARTAGEANTS ET DES CONTRATS DE MARIAGE

Les tables alphabétiques des partages (série 50/4) concernent les biens mobiliers et immobiliers et fournissent les noms des personnes décédées. Elles renvoient aux déclarations de succession. La table des copartageants (série 50/5) donne les noms des copartageants et permet un accès à la table des partages.

RÉPERTOIRES ET TABLES DES PROPRIÉTAIRES

De 1860 à 1901, si on connaît le nom de la personne, la table générale des propriétaires (série 52) renvoie au répertoire général des propriétaires (série 50) qui renvoie vers les séries 5, 6 et 187. À partir de 1901 environ, les comptes mobiles (série 58) remplacent partiellement les répertoires des propriétaires. Malheureusement, la série 50 ou répertoire général des propriétaires n'a pas été versée pour ce bureau, comme souvent ailleurs, le receveur invoquant leur utilité administrative. 11 tables ont néanmoins été versées.

TABLES ALPHABÉTIQUES DES DÉCÈS

Les tables alphabétiques des décès (série 54) couvrent très imparfaitement la période allant de 1925 à 1993. Lorsque la commune informe le receveur du décès d'une personne, ce fonctionnaire ouvre un article à son nom dans la table et y indique les renseignements généraux sur le défunt. Lorsque la déclaration de succession est déposée, mention de cette déclaration est faite dans la table et l'article est apuré.

COMPTES MOBILES

Les comptes mobiles (série 58), créés par la circulaire 1348 du 15 mai 1901, remplacent partiellement le répertoire des propriétaires. Il s'agit de recueils d'environ 250 larges fiches préimprimées et classées alphabétiquement. Un seul compte est ouvert, classé au nom du mari, pour un couple de personnes mariées. Les comptes contiennent les renseignements précédemment mentionnés au répertoire général des propriétaires. Ils renvoient aux séries 5, 6, 6bis et 187 et contiennent également mention des autres bureaux où le titulaire du compte est connu et son ou ses numéros d'article de la matrice cadastrale. Ils se déclinent en deux séries distinctes : les comptes mobiles actifs, c'est-à-dire les comptes non apurés lors de la suppression de ce système de manutention en 2006, et les comptes mobiles apurés aussi connus sous le nom de cimetièrre. Lors des opérations de refonte des comptes mobiles, les comptes apurés étaient extraits de la série générale et placés dans une série distincte. Il existe au sein de la série active et de celle du cimetièrre une division entre les personnes physiques et les personnes morales. Seule la série des actifs des personnes morales échappe au classement alphabétique et est classée par numéro d'entreprise. Elles sont conservées dans le fonds " Bureau de l'enregistrement d'Andenne. Comptes mobiles ".

SOMMIERS D'ORDRES ET INVENTAIRES

À l'origine, ces sommiers d'ordres contenaient une transcription des circulaires de l'administration de l'enregistrement et des domaines, ils ont ensuite été utilisés par les vérificateurs en vue d'y consigner principalement les procès-verbaux de vérification du bureau et les instructions particulières relatives à celui-ci. Ils sont conservés pour la période 1816 à 1860. Ils sont suivis par deux inventaires des registres, sommiers, tables et autres documents du bureau.

REGISTRES DES PERSONNES DOMICILIÉES HORS DU ROYAUME QUI POSSÈDENT DES IMMEUBLES EN BELGIQUE

Introduit sous sa forme finale en 1901, ce registre des étrangers (série 60) reprend toutes les personnes dont le domicile est situé à l'étranger et qui détiennent des droits immobiliers dans le ressort du bureau. Le compte mobile

renvoie à cette série. Ce registre est théoriquement tenu jusque 1967 au plus tard. Un sommier ancien concernant uniquement les sujets français, hollandais ou luxembourgeois ainsi qu'un registre sont conservés pour les années 1856 à 1963.

REGISTRES D'INSCRIPTION DU PRIVILÈGE AGRICOLE

Introduits en 1884, ces registres (série 65) contiennent la transcription intégrale des actes portant octroi de privilèges agricoles. La série conservée couvre les années 1884 à 1948. Une table permet de se repérer au sein de ces volumes.

DÉCLARATIONS DE SUCCESSION ET DE MUTATION PAR DÉCÈS

Les déclarations de succession (série 187) étaient, à l'origine, enregistrées dans un registre spécifique. Trois volumes de ce type nous sont parvenus pour la période 1809-1827. À partir de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation relative aux droits de succession en 1818, les héritiers rédigent la déclaration sur des feuilles isolées qui sont ensuite recopiées dans le registre aux transcriptions des mémoires de déclaration. À partir de 1820, celui-ci n'est plus tenu et les minutes des déclarations sont conservées, numérotées et reliées par année d'introduction. Entre 1818 et 1851, les déclarations négatives c'est-à-dire celles de personnes décédées sans possession, étaient également enregistrées. Cette série porte le numéro 187 depuis 1926. Les déclarations sont conservées pour la période 1818 à 1935.

DÉCLARATIONS DE PATRIMOINE DES ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF

La taxe annuelle compensatoire aux droits de succession mise à charge des associations sans but lucratif est introduite par la loi du 27 juin 1921. Ces associations sont dès lors tenues de déposer annuellement une déclaration de patrimoine auprès du bureau des successions. Ces déclarations (série 187/3), parfois réunies dans le recueil des déclarations de succession, sont ici conservées, de manière imparfaite, dans une série autonome pour les années 1943 à 1954.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

D'une manière générale, les critères de tri appliqués sont ceux définis dans l'instruction matériel (version de 2003) de l'Administration générale de la documentation patrimoniale du Service public fédéral Finances. Elle fait office de tableau de tri. En outre, certaines séries, initialement destinées à l'élimination ont été conservées en fonction de leur intérêt historique.

ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS

Le fonds n'est pas clos. D'autres versements viendront ultérieurement compléter la documentation versée aux Archives de l'État.

MODE DE CLASSEMENT

Les archives du bureau producteur étaient classées selon la classification des imprimés et documents définie par l'Administration générale de la documentation patrimoniale.

Ce mode de classement a été conservé dans cet instrument de recherche. Toutefois, les séries supprimées et/ou non numérotées ont été rassemblées autour des séries qui les ont remplacées. Il en va notamment ainsi pour les tables des vendeurs et des acquéreurs qui ont été réunies autour de la série 50 des répertoires généraux des propriétaires.

À l'intérieur des séries, les différentes unités d'archives ont été classées selon leur numéro d'ordre initial et à défaut dans l'ordre chronologique. Le numéro d'ordre initial, nécessaire afin de pouvoir suivre les renvois d'une série à une autre ainsi que pour identifier les mentions d'enregistrement, est placé entre parenthèses à la fin de la description.

Description des séries et des éléments

I. REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE

A. ACTES CIVILS PUBLICS

1 - 254 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES CIVILS PUBLICS (SÉRIE 5). 1808-1936.

1	1er avril 1808 - 9 mai 1809 (5/1).	1 volume
2	9 mai 1809 - 12 juillet 1810 (5/2).	1 volume
3	13 juillet 1810 - 5 décembre 1812 (5/3).	1 volume
4	6 décembre 1812 - 13 février 1816 (5/4).	1 volume
5	14 février 1816 - 18 juillet 1817 (5/5).	1 volume
6	18 juillet 1817 - 24 mars 1819 (5/6).	1 volume
7	25 mars 1819 - 10 juillet 1820 (5/7).	1 volume
8	10 juillet 1820 - 24 janvier 1821 (5/8).	1 volume
9	25 janvier 1821 - 22 février 1822 (5/9).	1 volume
10	22 février 1822 - 17 juin 1823 (5/10).	1 volume
11	17 juin 1823 - 24 janvier 1824 (5/11).	1 volume
12	24 janvier 1824 - 16 août 1825 (5/12).	1 volume
13	17 août 1825 - 24 juin 1826 (5/13).	1 volume

14	24 juin 1826 - 11 mai 1827 (5/14).	1 volume
15	11 mai 1827 - 2 février 1828 (5/15).	1 volume
16	2 février 1828 - 31 août 1828 (5/16).	1 volume
17	1er septembre 1828 - 3 février 1830 (5/17).	1 volume
18	3 février 1830 - 11 juin 1831 (5/18).	1 volume
19	11 juin 1831 - 23 décembre 1831 (5/19).	1 volume
20	23 décembre 1831 - 24 décembre 1832 (5/20).	1 volume
21	24 décembre 1832 - 22 octobre 1833 (5/21).	1 volume
22	23 octobre 1833 - 14 janvier 1834 (5/22).	1 volume
23	14 janvier 1834 - 17 mars 1834 (5/23).	1 volume
24	18 mars 1834 - 25 juin 1834 (5/24).	1 volume
25	25 juin 1834 - 18 février 1835 (5/25).	1 volume
26	18 février 1835 - 27 juillet 1835 (5/26).	1 volume
27	27 juillet 1835 - 20 mars 1836 (5/27).	1 volume
28	21 mars 1836 - 18 septembre 1836 (5/28).	1 volume
29	19 septembre 1836 - 3 avril 1837 (5/29).	1 volume

30	3 avril 1837 - 26 octobre 1837 (5/30).	1 volume
31	27 octobre 1837 - 25 avril 1838 (5/31).	1 volume
32	26 avril 1838 - 9 août 1838 (5/32).	1 volume
33	9 août 1838 - 18 janvier 1839 (5/33).	1 volume
34	18 janvier 1839 - 29 mai 1839 (5/34).	1 volume
35	29 mai 1839 - 20 novembre 1839 (5/35).	1 volume
36	20 novembre 1839 - 14 avril 1840 (5/36).	1 volume
37	14 avril 1840 - 28 juillet 1840 (5/37).	1 volume
38	28 juillet 1840 - 8 janvier 1841 (5/38).	1 volume
39	8 janvier 1841 - 11 mai 1841 (5/39).	1 volume
40	11 mai 1841 - 4 octobre 1841 (5/40).	1 volume
41	4 octobre 1841 - 9 mars 1842 (5/41).	1 volume
42	9 mars 1842 - 16 juillet 1842 (5/42).	1 volume
43	17 juillet 1842 - 23 décembre 1842 (5/43).	1 volume
44	24 décembre 1842 - 1er mai 1843 (5/44).	1 volume
45	1er mai 1843 - 18 octobre 1843 (5/45).	1 volume
46	19 octobre 1843 - 13 avril 1844 (5/46).	

1 volume

47 13 avril 1844 - 16 septembre 1844 (5/47).

1 volume

48 16 septembre 1844 - 3 mars 1845 (5/48).

1 volume

49 3 mars 1845 - 22 août 1845 (5/49).

1 volume

50 22 août 1845 - 13 janvier 1846 (5/50).

1 volume

51 13 janvier 1846 - 17 juillet 1846 (5/51).

1 volume

52 17 juillet 1846 - 18 mars 1847 (5/52).

1 volume

53 19 mars 1847 - 15 octobre 1847 (5/53).

1 volume

54 16 octobre 1847 - 18 avril 1848 (5/54).

1 volume

55 18 avril 1848 - 1er novembre 1848 (5/55).

1 volume

56 2 novembre 1848 - 25 avril 1849 (5/56).

1 volume

57 25 avril 1849 - 22 octobre 1849 (5/57).

1 volume

58 22 octobre 1849 - 5 avril 1850 (5/58).

1 volume

59 6 avril 1850 - 18 octobre 1850 (5/59).

1 volume

60 21 octobre 1850 - 26 avril 1851 (5/60).

1 volume

61 26 avril 1851 - 6 novembre 1851 (5/61).

1 volume

62 6 novembre 1851 - 12 avril 1852 (5/62).

1 volume

63	12 avril 1852 - 7 février 1853 (5/63).	1 volume
64	7 février 1853 - 1er décembre 1853 (5/64).	1 volume
65	2 décembre 1853 - 19 septembre 1854 (5/65).	1 volume
711	20 septembre 1854 - 20 août 1855 (5/66).	1 volume
712	20 août 1855 - 4 juillet 1856 (5/67).	1 volume
713	4 juillet 1856 - 31 décembre 1856 (5/68).	1 volume
714	31 décembre 1856 - 2 mai 1857 (5/69).	1 volume
715	2 mai 1857 - 19 septembre 1857 (5/70).	1 volume
716	19 septembre 1857 - 14 janvier 1858 (5/71).	1 volume
717	14 janvier 1858 - 6 juin 1858 (5/72).	1 volume
718	7 juin 1858 - 10 novembre 1858 (5/73).	1 volume
719	11 novembre 1858 - 2 mai 1859 (5/74).	1 volume
720	2 mai 1859 - 11 octobre 1859 (5/75).	1 volume
66	11 octobre 1859 - 20 mars 1860 (5/76).	1 volume
67	21 mars 1860 - 2 août 1860 (5/77).	1 volume
68	2 août 1860 - 29 novembre 1860 (5/78).	1 volume

69	30 novembre 1860 - 31 mars 1861 (5/79).	1 volume
70	1er avril 1861 - 12 septembre 1861 (5/80).	1 volume
71	13 septembre 1861 - 11 février 1862 (5/81).	1 volume
72	11 février 1862 - 10 juillet 1862 (5/82).	1 volume
73	10 juillet 1862 - 10 décembre 1862 (5/83).	1 volume
74	11 décembre 1862 - 1er avril 1863 (5/84).	1 volume
75	1er avril 1863 - 24 novembre 1863 (5/85).	1 volume
76	24 novembre 1863 - 17 mars 1864 (5/86).	1 volume
77	17 mars 1864 - 12 juillet 1864 (5/87).	1 volume
78	12 juillet 1864 - 16 décembre 1864 (5/88).	1 volume
79	16 décembre 1864 - 19 avril 1865 (5/89).	1 volume
80	19 avril 1865 - 13 février 1866 (5/90).	1 volume
81	14 février 1866 - 1er juin 1866 (5/91).	1 volume
82	1er juin 1866 - 17 septembre 1866 (5/92).	1 volume
83	17 septembre 1866 - 5 janvier 1867 (5/93).	1 volume
84	5 janvier 1867 - 12 avril 1867 (5/94).	1 volume
85	12 avril 1867 - 12 juillet 1867 (5/95).	

		1 volume
86	12 juillet 1867 - 12 novembre 1867 (5/96).	1 volume
87	12 novembre 1867 - 14 février 1868 (5/97).	1 volume
88	14 février 1868 - 8 mai 1868 (5/98).	1 volume
89	8 mai 1868 - 24 décembre 1868 (5/99).	1 volume
90	24 décembre 1868 - 21 juillet 1869 (5/100).	1 volume
91	21 juillet 1869 - 27 novembre 1869 (5/101).	1 volume
92	27 novembre 1869 - 9 avril 1870 (5/102).	1 volume
93	9 avril 1870 - 9 août 1870 (5/103).	1 volume
94	10 août 1870 - 19 décembre 1870 (5/104).	1 volume
95	19 décembre 1870 - 19 avril 1871 (5/105).	1 volume
96	19 avril 1871 - 4 septembre 1871 (5/106).	1 volume
97	4 septembre 1871 - 10 janvier 1872 (5/107).	1 volume
98	10 janvier 1872 - 15 avril 1872 (5/108).	1 volume
99	15 avril 1872 - 6 août 1872 (5/109).	1 volume
100	7 août 1872 - 18 décembre 1872 (5/110).	1 volume
101	18 décembre 1872 - 8 avril 1873 (5/111).	1 volume

102	8 avril 1873 - 13 août 1873 (5/112).	1 volume
103	13 août 1873 - 2 décembre 1873 (5/113).	1 volume
104	2 décembre 1873 - 11 mars 1874 (5/114).	1 volume
105	11 mars 1874 - 29 juin 1874 (5/115).	1 volume
106	29 juin 1874 - 14 novembre 1874 (5/116).	1 volume
107	15 novembre 1874 - 27 mars 1875 (5/117).	1 volume
108	27 mars 1875 - 6 août 1875 (5/118).	1 volume
109	6 août 1875 - 20 décembre 1875 (5/119).	1 volume
110	21 décembre 1875 - 7 avril 1876 (5/120).	1 volume
111	7 avril 1876 - 3 août 1876 (5/121).	1 volume
112	3 août 1876 - 7 décembre 1876 (5/122).	1 volume
113	8 décembre 1876 - 13 avril 1877 (5/123).	1 volume
114	14 avril 1877 - 11 septembre 1877 (5/124).	1 volume
115	11 septembre 1877 - 15 janvier 1878 (5/125).	1 volume
116	15 janvier 1878 - 11 mai 1878 (5/126).	1 volume
117	11 mai 1878 - 4 octobre 1878 (5/127).	1 volume

118	4 octobre 1878 - 18 février 1879 (5/128).	1 volume
119	18 février 1879 - 12 juin 1879 (5/129).	1 volume
120	12 juin 1879 - 22 octobre 1879 (5/130).	1 volume
121	22 octobre 1879 - 2 mars 1880 (5/131).	1 volume
122	2 mars 1880 - 2 juillet 1880 (5/132).	1 volume
123	2 juillet 1880 - 5 novembre 1880 (5/133).	1 volume
124	5 novembre 1880 - 16 mars 1881 (5/134).	1 volume
125	16 mars 1881 - 28 juin 1881 (5/135).	1 volume
126	28 juin 1881 - 8 novembre 1881 (5/136).	1 volume
127	9 novembre 1881 - 17 mars 1882 (5/137).	1 volume
128	17 mars 1882 - 16 août 1882 (5/138).	1 volume
129	16 août 1882 - 2 janvier 1883 (5/139).	1 volume
130	3 janvier 1883 - 3 mai 1883 (5/140).	1 volume
131	4 mai 1883 - 14 septembre 1883 (5/141).	1 volume
132	14 septembre 1883 - 29 janvier 1884 (5/142).	1 volume
133	29 janvier 1884 - 21 avril 1884 (5/143).	1 volume
134	21 avril 1884 - 12 septembre 1884 (5/144).	

1 volume

135 12 septembre 1884 - 3 janvier 1885 (5/145).

1 volume

136 3 janvier 1885 - 18 avril 1885 (5/146).

1 volume

137 18 avril 1885 - 10 août 1885 (5/147).

1 volume

138 10 août 1885 - 17 janvier 1886 (5/148).

1 volume

139 18 janvier 1886 - 8 juin 1886 (5/149).

1 volume

140 8 juin 1886 - 17 novembre 1886 (5/150).

1 volume

141 17 novembre 1886 - 14 avril 1887 (5/151).

1 volume

142 14 avril 1887 - 23 septembre 1887 (5/152).

1 volume

143 23 septembre 1887 - 3 avril 1888 (5/153).

1 volume

144 3 avril 1888 - 12 octobre 1888 (5/154).

1 volume

145 12 octobre 1888 - 18 mars 1889 (5/155).

1 volume

146 18 mars 1889 - 25 juillet 1889 (5/156).

1 volume

147 25 juillet 1889 - 10 décembre 1889 (5/157).

1 volume

148 10 décembre 1889 - 22 mai 1890 (5/158).

1 volume

149 22 mai 1890 - 4 novembre 1890 (5/159).

1 volume

150 4 novembre 1890 - 18 avril 1891 (5/160).

1 volume

151	18 avril 1891 - 10 septembre 1891 (5/161).	1 volume
152	10 septembre 1891 - 21 janvier 1892 (5/162).	1 volume
153	21 janvier 1892 - 9 juin 1892 (5/163).	1 volume
154	9 juin 1892 - 8 décembre 1892 (5/164).	1 volume
155	8 décembre 1892 - 24 avril 1893 (5/165).	1 volume
156	24 avril 1893 - 27 octobre 1893 (5/166).	1 volume
157	28 octobre 1893 - 24 mars 1894 (5/167).	1 volume
158	24 mars 1894 - 28 juillet 1894 (5/168).	1 volume
159	29 juillet 1894 - 17 janvier 1895 (5/169).	1 volume
160	17 janvier 1895 - 16 juillet 1895 (5/170).	1 volume
161	16 juillet 1895 - 5 février 1896 (5/171).	1 volume
162	5 février 1896 - 23 juillet 1896 (5/172).	1 volume
163	23 juillet 1896 - 12 janvier 1897 (5/173).	1 volume
164	12 janvier 1897 - 8 juillet 1897 (5/174).	1 volume
165	8 juillet 1897 - 6 janvier 1898 (5/175).	1 volume
166	6 janvier 1898 - 23 juillet 1898 (5/176).	1 volume

167	23 juillet 1898 - 20 janvier 1899 (5/177).	1 volume
168	20 janvier 1899 - 28 juin 1899 (5/178).	1 volume
169	28 juin 1899 - 11 janvier 1900 (5/179).	1 volume
170	11 janvier 1900 - 29 mai 1900 (5/180).	1 volume
171	29 mai 1900 - 22 novembre 1900 (5/181).	1 volume
172	22 novembre 1900 - 5 avril 1901 (5/182).	1 volume
173	5 avril 1901 - 1er octobre 1901 (5/183).	1 volume
174	1er octobre 1901 - 10 mars 1902 (5/184).	1 volume
175	10 mars 1902 - 11 août 1902 (5/185).	1 volume
176	11 août 1902 - 28 janvier 1903 (5/186).	1 volume
177	28 janvier 1903 - 17 juin 1903 (5/187).	1 volume
178	17 juin 1903 - 12 novembre 1903 (5/188).	1 volume
179	12 novembre 1903 - 6 avril 1904 (5/189).	1 volume
180	6 avril 1904 - 2 septembre 1904 (5/190).	1 volume
181	2 septembre 1904 - 10 janvier 1905 (5/191).	1 volume
182	11 janvier 1905 - 9 mai 1905 (5/192).	1 volume
183	9 mai 1905 - 2 octobre 1905 (5/193).	

		1 volume
184	2 octobre 1905 - 23 février 1906 (5/194).	1 volume
185	23 février 1906 - 25 juillet 1906 (5/195).	1 volume
186	26 juillet 1906 - 15 janvier 1907 (5/196).	1 volume
187	15 janvier 1907 - 20 juin 1907 (5/197).	1 volume
188	20 juin 1907 - 2 décembre 1907 (5/198).	1 volume
189	2 décembre 1907 - 20 mai 1907 (5/199).	1 volume
190	20 mai 1908 - 19 octobre 1908 (5/200).	1 volume
191	19 octobre 1908 - 30 mars 1909 (5/201).	1 volume
192	30 mars 1909 - 2 septembre 1909 (5/202).	1 volume
193	2 septembre 1909 - 16 février 1910 (5/203).	1 volume
194	16 février 1910 - 3 août 1910 (5/204).	1 volume
195	3 août 1910 - 25 janvier 1911 (5/205).	1 volume
196	25 janvier 1911 - 13 juillet 1911 (5/206).	1 volume
197	14 juillet 1911 - 27 janvier 1912 (5/207).	1 volume
198	27 janvier 1912 - 13 juillet 1912 (5/208).	1 volume
199	13 juillet 1912 - 23 janvier 1913 (5/209).	1 volume

200	23 janvier 1913 - 10 juillet 1913 (5/210).	1 volume
201	10 juillet 1913 - 6 janvier 1914 (5/211).	1 volume
202	6 janvier 1914 - 4 juin 1914 (5/212).	1 volume
203	4 juin 1914 - 2 juillet 1915 (5/213).	1 volume
204	3 juillet 1915 - 20 mai 1916 (5/214).	1 volume
205	21 mai 1916 - 3 avril 1917 (5/215).	1 volume
206	3 avril 1917 - 5 janvier 1918 (5/216).	1 volume
207	5 janvier 1918 - 17 juillet 1918 (5/217).	1 volume
208	17 juillet 1918 - 15 février 1919 (5/218).	1 volume
209	15 février 1919 - 3 juillet 1919 (5/219).	1 volume
210	3 juillet 1919 - 25 novembre 1919 (5/220).	1 volume
211	25 novembre 1919 - 10 avril 1920 (5/221).	1 volume
212	10 avril 1920 - 20 septembre 1920 (5/222).	1 volume
213	20 septembre 1920 - 10 février 1921 (5/223).	1 volume
214	11 février 1921 - 8 juillet 1921 (5/224).	1 volume
215	8 juillet 1921 - 1er décembre 1921 (5/225).	1 volume

216	1er décembre 1921 - 18 avril 1922 (5/226).	1 volume
217	18 avril 1922 - 25 septembre 1922 (5/227).	1 volume
218	25 septembre 1922 - 16 février 1923 (5/228).	1 volume
219	16 février 1923 - 24 juin 1923 (5/229).	1 volume
220	25 juin 1923 - 4 décembre 1923 (5/230).	1 volume
221	4 décembre 1923 - 15 avril 1924 (5/231).	1 volume
222	15 avril 1924 - 2 septembre 1924 (5/232).	1 volume
223	2 septembre 1924 - 10 janvier 1925 (5/233).	1 volume
224	10 janvier 1925 - 9 juin 1925 (5/234).	1 volume
225	9 juin 1925 - 9 décembre 1925 (5/235).	1 volume
226	9 décembre 1925 - 12 mai 1926 (5/236).	1 volume
227	12 mai 1926 - 5 novembre 1926 (5/237).	1 volume
228	5 novembre 1926 - 9 avril 1927 (5/238).	1 volume
229	9 avril 1927 - 12 septembre 1927 (5/239).	1 volume
230	11 septembre 1927 - 9 janvier 1928 (5/240).	1 volume
231	9 janvier 1928 - 20 avril 1928 (5/241).	1 volume
232	20 avril 1928 - 3 août 1928 (5/242).	

		1 volume
233	3 août 1928 - 7 décembre 1928 (5/243).	1 volume
234	7 décembre 1928 - 10 avril 1929 (5/244).	1 volume
235	10 avril 1929 - 2 août 1929 (5/245).	1 volume
236	2 août 1929 - 23 novembre 1929 (5/246).	1 volume
237	23 novembre 1929 - 6 mars 1930 (5/247).	1 volume
238	6 mars 1930 - 19 juin 1930 (5/248).	1 volume
239	19 juin 1930 - 17 octobre 1930 (5/249).	1 volume
240	17 octobre 1930 - 19 février 1931 (5/250).	1 volume
241	19 février 1931 - 20 juin 1931 (5/251).	1 volume
242	20 juin 1931 - 10 octobre 1931 (5/252).	1 volume
243	10 octobre 1931 - 16 février 1932 (5/253).	1 volume
244	16 février 1932 - 24 juin 1932 (5/254).	1 volume
245	24 juin 1932 - 8 novembre 1932 (5/255).	1 volume
247	27 février 1933 - 8 juillet 1933 (5/257).	1 volume
248	8 juillet 1933 - 3 novembre 1933 (5/258).	1 volume
249	3 novembre 1933 - 4 mars 1934 (5/259).	1 volume

250	4 mars 1934 - 24 juillet 1934 (5/260).	1 volume
251	24 juillet 1934 - 13 décembre 1934 (5/261).	1 volume
252	13 décembre 1934 - 26 avril 1935 (5/262).	1 volume
253	27 avril 1935 - 2 septembre 1935 (5/263).	1 volume
254	2 septembre 1935 - 23 janvier 1936 (5/264).	1 volume

B. ACTES SOUS SEING PRIVÉ

	255 - 335 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES SOUS SEING PRIVÉ (SÉRIE 6). 1808-1998.	
255	1er avril 1808 - 15 novembre 1810 (6/1).	1 volume
256	15 novembre 1810 - 16 janvier 1814 (6/2).	1 volume
257	17 janvier 1814 - 31 mars 1816 (6/3).	1 volume
258	1er avril 1816 - 12 février 1820 (6/4).	1 volume
259	12 février 1820 - 15 janvier 1825 (6/5).	1 volume
260	16 janvier 1825 - 19 avril 1830 (6/6).	1 volume
261	20 avril 1830 - 7 novembre 1835 (6/7).	1 volume
262	7 novembre 1835 - 16 septembre 1840 (6/8).	1 volume
263	16 septembre 1840 - 14 février 1843 (6/9).	1 volume

264	15 février 1843 - 15 janvier 1846 (6/10).	1 volume
265	16 janvier 1846 - 21 novembre 1848 (6/11).	1 volume
266	21 novembre 1848 - 24 février 1851 (6/12).	1 volume
267	24 février 1851 - 2 juillet 1853 (6/13).	1 volume
268	3 juillet 1853 - 7 mai 1856 (6/14).	1 volume
269	7 mai 1856 - 18 novembre 1858 (6/15).	1 volume
270	18 novembre 1858 - 16 avril 1861 (6/16).	1 volume
271	17 avril 1861 - 22 août 1863 (6/17).	1 volume
272	23 août 1863 - 9 décembre 1865 (6/18).	1 volume
273	10 décembre 1865 - 30 août 1867 (6/19).	1 volume
274	31 août 1867 - 29 mars 1869 (6/20).	1 volume
275	29 mars 1869 - 10 août 1870 (6/21).	1 volume
276	10 août 1870 - 12 février 1872 (6/22).	1 volume
277	12 février 1872 - 25 mars 1873 (6/23).	1 volume
278	25 mars 1873 - 11 juin 1874 (6/24).	1 volume
279	12 juin 1874 - 2 décembre 1875 (6/25).	1 volume
280	2 décembre 1875 - 22 mars 1877 (6/26).	

		1 volume
281	22 mars 1877 - 1er septembre 1878 (6/27).	1 volume
282	2 septembre 1878 - 19 mai 1880 (6/28).	1 volume
283	19 mai 1880 - 2 avril 1882 (6/29).	1 volume
284	6 avril 1882 - 16 avril 1884 (6/30).	1 volume
285	16 avril 1884 - 8 juin 1886 (6/31).	1 volume
286	9 juin 1886 - 20 juillet 1888 (6/32).	1 volume
287	20 juillet 1888 - 9 mai 1890 (6/33).	1 volume
288	9 mai 1890 - 9 mai 1892 (6/34).	1 volume
289	10 mai 1892 - 22 juin 1894 (6/35).	1 volume
290	23 juin 1894 - 13 juin 1896 (6/36).	1 volume
291	13 juin 1896 - 7 juillet 1898 (6/37).	1 volume
292	7 juillet 1898 - 29 avril 1900 (6/38).	1 volume
293	1er mai 1900 - 29 mai 1902 (6/39).	1 volume
294	29 mai 1902 - 21 avril 1904 (6/40).	1 volume
721	22 avril 1904 - 5 avril 1906 (6/41).	1 volume
722	6 avril 1906 - 21 décembre 1907 (6/42).	1 volume

723	21 décembre 1907 - 5 octobre 1909 (6/43).	1 volume
295	5 octobre 1909 - 28 juin 1911 (6/44).	1 volume
296	29 juin 1911 - 3 avril 1913 (6/45).	1 volume
297	3 avril 1913 - 26 février 1914 (6/46).	1 volume
298	26 février 1914 - 24 janvier 1915 (6/47).	1 volume
299	25 janvier 1915 - 16 mai 1918 (6/48).	1 volume
300	17 mai 1918 - 23 novembre 1920 (6/49).	1 volume
301	23 novembre 1920 - 4 mars 1923 (6/50).	1 volume
302	5 mars 1923 - 30 juillet 1925 (6/51).	1 volume
303	30 juillet 1925 - 21 décembre 1927 (6/52).	1 volume
304	21 décembre 1927-18 février 1930 (6/53).	1 volume
305	18 février 1930 - 4 juillet 1932 (6/54).	1 volume
306	4 juillet 1932 - 16 octobre 1934 (6/55).	1 volume
307	17 octobre 1934 - 16 février 1937 (6/56).	1 volume
308	17 février 1937 - 26 juin 1939 (6/57).	1 volume
309	26 juin 1939 - 1er avril 1943 (6/58).	1 volume

310	1er avril 1943 - 12 août 1947 (6/59).	1 volume
311	12 août 1947 - 14 décembre 1950 (6/60).	1 volume
312	15 décembre 1950 - 25 août 1953 (6/61).	1 volume
313	25 août 1953 - 27 octobre 1955 (6/62).	1 volume
314	27 octobre 1955 - 15 septembre 1958 (6/63).	1 volume
315	15 septembre 1958 - 9 juin 1961 (6/64).	1 volume
316	9 juin 1961 - 18 mars 1964 (6/65).	1 volume
317	19 mars 1964 - 19 août 1966 (6/66).	1 volume
318	24 août 1966 - 13 janvier 1969 (6/67).	1 volume
319	14 janvier 1969 - 4 mai 1971 (6/68).	1 volume
320	4 mai 1971 - 13 septembre 1973 (6/69).	1 volume
321	13 septembre 1973 - 17 novembre 1975 (6/70).	1 volume
322	18 novembre 1975 - 19 janvier 1978 (6/71).	1 volume
323	3 janvier 1977 - 10 juillet 1979 (6/72).	1 volume
324	20 janvier 1978 - 6 février 1981 (6/73).	1 volume
325	11 juillet 1979 - 3 novembre 1982 (6/74).	1 volume
326	9 février 1981 - 23 novembre 1984 (6/75).	

		1 volume
327	4 novembre 1982 - 5 septembre 1986 (6/76).	1 volume
328	26 novembre 1984 - 8 juin 1988 (6/77).	1 volume
329	8 septembre 1986 - 22 septembre 1989 (6/78).	1 volume
330	9 juin 1988 - 11 septembre 1991 (6/79).	1 volume
331	25 septembre 1989 - 3 décembre 1992 (6/80).	1 volume
332	12 septembre 1991 - 22 décembre 1994 (6/81).	1 volume
333	4 décembre 1992 - 24 novembre 1995 (6/82).	1 volume
334	23 décembre 1994 - 19 septembre 1997 (6/83).	1 volume
335	25 novembre 1995 - 10 juin 1998 (6/84).	1 volume
336	336 - 349 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE, ACTES SOUS SEING PRIVÉ DONT UNE COPIE OU UN DOUBLE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AU BUREAU (SÉRIE 6BIS). 1921-2000. 21 mars 1921 - 30 janvier 1930 (6bis /1).	1 volume
337	30 janvier 1930 - 24 juin 1940 (6bis /2).	1 volume
338	25 juin 1940 - 5 octobre 1952 (6bis /3).	1 volume
339	6 octobre 1952 - 4 août 1957 (6bis /4).	1 volume
340	5 août 1957 - 21 mai 1962 (6bis /5).	1 volume

341	22 mai 1962 - 22 mars 1968 (6bis/6).	1 volume
342	25 mars 1968 - 20 décembre 1973 (6bis/7).	1 volume
343	21 décembre 1973 - 5 mars 1979 (6bis/8).	1 volume
344	6 mars 1979 - 30 août 1983 (6bis/9).	1 volume
345	30 août 1984 - 9 avril 1987 (6bis/10).	1 volume
346	10 avril 1987 - 1er mars 1991 (6bis/11).	1 volume
347	4 mars 1991 - 1er avril 1996 (6bis/12).	1 volume
348	3 juin 1991 - 13 février 1996 (6bis/13).	1 volume
349	14 février 1996 - 12 mai 2000 (6bis/14).	1 volume

C. ANNEXES

350	350 - 399 COPIES DE BAUX ET ACTES SOUS SEING PRIVÉ. 1925-1974. 1925.	1 chemise
351	1926.	1 chemise
352	1927.	1 chemise
353	1928.	1 chemise
354	1929.	1 chemise
355	1930.	

		1 chemise
356	1931.	1 chemise
357	1932.	1 chemise
358	1933.	1 chemise
359	1934.	1 chemise
360	1935.	1 chemise
361	1936.	1 chemise
362	1937.	1 chemise
363	1938.	1 chemise
364	1939.	1 chemise
365	1940.	1 chemise
366	1941.	1 chemise
367	1942.	1 chemise
368	1943.	1 chemise
369	1944.	1 chemise
370	1945.	1 chemise
371	1946.	1 chemise

372	1947.	1 chemise
373	1948.	1 chemise
374	1949.	1 chemise
375	1950.	1 chemise
376	1951.	1 chemise
377	1952.	1 chemise
378	1953.	1 chemise
379	1954.	1 chemise
380	1955.	1 chemise
381	1956.	1 chemise
382	1957.	1 chemise
383	1958.	1 chemise
384	1959.	1 chemise
385	1960.	1 chemise
386	1961.	1 chemise
387	1962.	1 chemise

388	1963.	1 chemise
389	1964.	1 chemise
390	1965.	1 chemise
391	1966.	1 chemise
392	1967.	1 chemise
393	1968.	1 chemise
394	1969.	1 chemise
395	1970.	1 chemise
396	1971.	1 chemise
397	1972.	1 chemise
398	1973.	1 chemise
399	1974.	1 chemise

400

II. SOMMIER DES ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF

Sommier des associations sans but lucratif (série 30). 1924-1978.

1 volume

401	III. BIENS DOMANIAUX Sommier des créances exigibles. 1810.	1 cahier
402	Sommier des domaines engagés. 1812.	1 cahier
403	Sommier douteux de consistance des domaines nationaux. 1817-1827.	1 volume
404	<i>404 - 406 SOMMIERS DES RENTES CERTAINES. 1808-1816.</i> Articles 1 à 47 (1). 1808-1812.	1 volume
405	Articles 48 à 72 (2). 1808-1812.	1 volume
406	Articles 1 à 69 (3). 1812-1816.	1 volume
407	Sommier de consistance des rentes de toute nature dues à l'État, articles 1 à 36. 1816-1828.	1 volume
408	<i>408 - 414 SOMMIERS DES DÉCOUVERTES. 1808-[XIXE SIÈCLE].</i> Articles 1 à 379 (1). 1808-1825.	1 volume
409	Articles 380 à 763 (2). 1808-1825.	1 volume
410	Articles 764 à 896 (3). 1808-1825.	1 volume
411	Articles 1 à 460 (4). 1807-1825.	1 volume
412	Articles 1 à 92 (5). 1813-1826.	1 volume
413	Articles 1 à 196 (6). 1823-[XIXe siècle].	1 volume
414	Articles 1 à 28 (7). 1828-[XIXe siècle].	

1 volume

- 415 - 416 SOMMIERS DES RENTES ET CRÉANCES SUSCEPTIBLES DE
POURSUITES 1825-[XIXE SIÈCLE].*
415 Articles 1 à 156. 1825-[XIXe siècle]. 1 volume
- 416 Articles 157 à 576. 1826-[XIXe siècle]. 1 volume
- 417 Sommier du prix moyen des mercuriales. 1807-1867. 1 cahier
- 418 - 419 REGISTRES DE RECETTE DES BIENS NATIONAUX.
RECETTE DES FERMAGES, RÉCOLTES, BIENS RURAUX, BÂTIMENTS,
TERRAINS DE FORTIFICATION, CRÉANCES, VENTES D'EFFETS
MILITAIRES. 1807-1813.*
418 Articles 1 à 140 (1). 1807-1811. 1 volume
- 419 Articles 141 à 242 (2). 1811-1813. 1 cahier
- 420 - 427 REGISTRES DE RECETTE DES REVENUS NATIONAUX,
RACHATS, TRANSFERTS DES RENTES ET PRIX DE VENTES DE
MOBILIER. 1813-1867.*
420 Articles 243 à 390 (3). 1813-1817. 1 volume
- 421 Articles 391 à 503 (4). 1817-1819. 1 volume
- 422 Articles 504 à 608 (5). 1819-1831 1 volume
- 423 Articles 609 à 694 (6). 1822-1823. 1 volume
- 424 Articles 1 à 53 (7). 1823-1825. 1 volume
- 425 Articles 1 à 222 (8). 1825-1828. 1 volume
- 426 Articles 2 à 23. 1830-1867.

1 volume

427 Articles 1 à 38. 1831-1860. 1 volume

428 Cahier des revenus des biens communaux de Gesves, articles 282 à 317. 1813. 1 cahier

429 Sommier de vente de coupes de bois domaniaux, articles 64 à 360. 1816-1828. 1 volume

430 - 432 SOMMIER DES AMENDES ET AUTRES CONDAMNATIONS PRONONCÉES EN MATIÈRE DE DÉLITS CONCERNANT LES FORÊTS, LA CHASSE ET LA PÊCHE SUIVI D'UNE TABLE DES RENTES. 1815-1847.

430 1815-1816. 1 volume

431 1838-1847 (1). 1 volume

432 1844-1847 (2). 1 volume

433 Sommier des créances du Fonds de l'industrie nationale. 1831-1839. 1 volume

434 Sommier des grands-routes de deuxième classe. 1831-1859. 1 volume

435 Sommier des brevets d'invention. 1854-1859. 1 cahier

436 - 437 SOMMIERS DE CONSISTANCE DES BIENS CORPORELS APPARTENANT À L'ÉTAT (SÉRIE 32). 1860-1905.

436 31 décembre 1860 - 6 janvier 1882 (32/1). 1 volume

437 31 janvier 1882 - 24 novembre 1905 (32/2). 1 volume

	<i>438 - 439 SOMMIERS DE CONSISTANCE DES REVENUS PROVINCIAUX (SÉRIE 38). 1860-1941.</i>	
438	1860-1912.	1 volume
439	1913-1941.	1 volume
440	Sommier de consistance des biens et rentes provenant de cures (série 39). 1826-1942.	1 volume
441	Sommier des biens dont les fabriques d'église et les établissements de bienfaisance ont été envoyés en possession (série 40). 1831- [XIXe siècle].	1 volume

IV. BIENS SITUÉS HORS DU RESSORT

442 - 446 SOMMIERS DES PROPRIÉTÉS SITUÉES HORS DE L'ARRONDISSEMENT DU BUREAU, ET POSSÉDÉES PAR DES PERSONNES Y DOMICILIÉES (SÉRIE 45). 1842-[XIXE SIÈCLE].

442	1842-[XIXe siècle].	1 volume
443	1843-[XIXe siècle].	1 volume
444	1843-[XIXe siècle].	1 volume
445	1843-[XIXe siècle].	1 volume
446	1843-[XIXe siècle].	1 volume
447	Table alphabétique du sommier des propriétés situées hors de l'arrondissement du bureau, et possédées par des personnes y domiciliées. 1843-[XIXe siècle].	1 volume

V. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

448 - 460 REGISTRES DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION ET DE MUTATION PAR DÉCÈS (SÉRIE 47). 1938-1987.

448	30 novembre 1938 - 22 décembre 1940 (47/41).	1 volume
449	23 décembre 1940 - 31 octobre 1942 (47/42).	1 volume
450	1er novembre 1942 - 13 octobre 1944 (47/43).	1 volume
724	13 octobre 1944 - 10 février 1948 (47/44).	1 volume
451	11 février 1948 - 27 septembre 1951 (47/45).	1 volume
452	28 septembre 1951 - 12 mai 1955 (47/46).	1 volume
453	16 mai 1955 - 18 février 1959 (47/47).	1 volume
454	18 février 1959 - 22 mai 1963 (47/48).	1 volume
455	22 mai 1963 - 8 février 1968 (47/49).	1 volume
456	9 février 1968 - 8 octobre 1972 (47/50).	1 volume
457	9 octobre 1972 - 11 mars 1977 (47/51).	1 volume
458	11 mars 1977 - 4 septembre 1980 (47/52).	1 volume
459	5 septembre 1980 - 16 décembre 1983 (47/53).	1 volume
460	16 décembre 1983 - 4 mai 1987 (47/54).	1 volume

VI. CORRESPONDANCE

461 - 482 REGISTRES DE CORRESPONDANCE (SÉRIE 49). 1917-1978.

461	19 septembre 1917 - 24 février 1922 (49/40).	1 volume
462	25 février 1922 - 17 novembre 1924 (49/41).	1 volume
463	18 novembre 1924 - 25 août 1926 (49/42).	1 volume
464	25 août 1926 - 6 octobre 1927 (49/43).	1 volume
465	10 octobre 1927 - 7 juin 1929 (49/44).	1 volume
466	7 juin 1929 - 27 août 1931 (49/45).	1 volume
467	28 août 1931 - 20 janvier 1933 (49/46).	1 volume
468	20 janvier 1933 - 24 avril 1934 (49/47).	1 volume
469	25 avril 1934 - 25 avril 1935 (49/48).	1 volume
470	26 avril 1935 - 13 juillet 1936 (49/49).	1 volume
471	13 juillet 1936 - 9 mars 1938 (49/50).	1 volume
472	10 mars 1938 - 5 décembre 1940 (49/51).	1 volume
473	5 décembre 1940 - 6 février 1943 (49/52).	1 volume
474	6 février 1943 - 6 janvier 1945 (49/53).	1 volume
475	8 janvier 1945 - 5 octobre 1945 (49/54).	

		1 volume
476	7 octobre 1946 - 27 novembre 1948 (49/55).	1 volume
477	27 novembre 1948 - 5 décembre 1950 (49/56).	1 volume
478	5 décembre 1950 - 5 mars 1953 (49/57).	1 volume
479	10 mars 1953 - 26 mars 1956 (49/58).	1 volume
480	27 mars 1956 - 30 octobre 1959 (49/59).	1 volume
481	4 novembre 1959 - 20 janvier 1964 (49/60).	1 volume
482	23 janvier 1964 - 8 février 1978 (49/61).	1 volume

VII. TABLES ALPHABÉTIQUES ET RÉPERTOIRES

A. ACQUÉREURS

483 - 513 TABLES ALPHABÉTIQUES DES ACQUÉREURS ET NOUVEAUX POSSESSEURS DE BIENS IMMEUBLES RÉELS (SÉRIE 50/2). 1807-1860.

483	1807-1808 (1).	1 volume
484	1808-1812 (2).	1 volume
485	1812-1815 (3).	1 volume
486	1815-1822 (4).	1 volume
487	1820-1827 (5).	1 volume
488	1827-1829 (6).	1 volume
489	1829-1832 (7).	1 volume
490	1833-1835 (9).	1 volume
491	1833-1835 (10).	1 volume
492	1837-1838 (11).	1 volume
493	1838-1840 (12).	1 volume
494	1839-1840 (13).	1 volume
495	1840-1841 (14).	1 volume
496	1841-1842 (15).	

		1 volume
497	1842-1843 (16).	1 volume
498	1842-1844 (17).	1 volume
499	1844-1845 (18).	1 volume
500	1846-1847 (19).	1 volume
501	1847-1848 (20).	1 volume
502	1848-1850 (21).	1 volume
503	1850-1852 (22).	1 volume
504	1851-1852 (23).	1 volume
505	1852-1853 (24).	1 volume
506	1853-1854 (25).	1 volume
507	1854-1855 (26).	1 volume
508	1855-1856 (27).	1 volume
509	1856-1857 (28).	1 volume
510	1857-1858 (29).	1 volume
511	1858-1859 (31).	1 volume
512	1859-1860 (32).	1 volume

513 1857-1858 (36). 1 volume

B. VENDEURS

514 - 526 TABLES ALPHABÉTIQUES DES VENDEURS ET PRÉCÉDENTS POSSESSEURS DE BIENS IMMEUBLES (SÉRIE 50/3). 1809-1860.

514 1809-1815 (3). 1 volume

515 1815-1822 (4). 1 volume

516 1817-1821 (5). 1 volume

517 1820-1826 (6). 1 volume

518 1823-1826 (7). 1 volume

519 1826-1827 (8). 1 volume

520 1827-1835 (9). 1 volume

521 1832-1838 (10). 1 volume

522 1839-1843 (11). 1 volume

523 1843-1847 (12). 1 volume

524 1847-1857 (13). 1 volume

525 1853-1858 (14). 1 volume

526 1857-1860 (15). 1 volume

C. PARTAGES

527 - 529 TABLES ALPHABÉTIQUES DES PARTAGES PASSÉS DEVANT
NOTAIRES OU FAIT SOUS SEING PRIVÉ (SÉRIE 50/4). 1806-1827.

- 527** 1806-1817 (1). 1 volume
- 528** 1818-1825 (2). 1 volume
- 529** 1826-1827 (3). 1 volume

530 - 531 TABLES ALPHABÉTIQUES DES COPARTAGEANTS (SÉRIE
50/5). [XIXE SIÈCLE].

- 530** [XIXe siècle] (1). 1 volume
- 531** [XIXe siècle] (2). 1 volume

D. PROPRIÉTAIRES

532 - 542 TABLES GÉNÉRALES DES PROPRIÉTAIRES (SÉRIE 52).
1870-1926.

- 532** Aba - Char (52/1). 1 volume
- 533** Charl - Deva (52/2). 1 volume
- 534** Devi - Gof (52/3). 1 volume
- 535** Goff - Lam (52/4). 1 volume
- 536** Land - Maugui (52/5). 1 volume
- 537** Maur - Ronveau (52/6). 1 volume
- 538** Roque - Z (52/7).

		1 volume
539	Suite (52/8).	1 volume
540	Suite (52/9).	1 volume
541	Suite (52/10).	1 volume
542	Suite (52/11).	1 volume
 <i>E. DÉCÈS</i>		
	543 - 563 TABLES ALPHABÉTIQUES DES DÉCÈS (SÉRIE 54). 1925-1993.	
543	1925-1929 (54/30).	1 volume
725	1930-1935 (54/31).	1 volume
544	1936 - 30 octobre 1940 (54/32).	1 volume
545	1er novembre 1940 - 30 juin 1945 (54/33).	1 volume
546	1er juillet 1945 - 31 juillet 1948 (54/34).	1 volume
547	1er août 1948 - 31 décembre 1951 (54/35).	1 volume
548	1952-1955 (54/36).	1 volume
549	1956-1959 (54/37).	1 volume
550	1960-1963 (54/38).	1 volume
551	1964-1966 (54/39).	1 volume

552	1967-1969 (54/40).	1 volume
553	1970-1972 (54/41).	1 volume
554	1973-1975 (54/42).	1 volume
555	1976-1977 (54/43).	1 volume
556	1978-1979 (54/44).	1 volume
557	1980-1981 (54/45).	1 volume
558	1982-1983 (54/46).	1 volume
559	1984-1985 (54/47).	1 volume
560	1986-1987 (54/48).	1 volume
561	1988-1989 (54/49).	1 volume
562	1990-1991 (54/50).	1 volume
563	1992-1993 (54/51).	1 volume

VIII. SOMMIERS D'ORDRES ET INVENTAIRES

*564 - 572 SOMMIERS D'ORDRES ET INSTRUCTIONS (SÉRIE 56).**1816-1960.*

564	1816-1825.	1 volume
565	1819-1830.	1 volume
566	1822-1828.	1 volume
567	1830-1835.	1 volume
568	1835-1842.	1 volume
569	1842-1850.	1 volume
570	1850-1903.	1 volume
571	1887-1949.	1 volume
572	1902-1960.	1 volume

573 - 574 INVENTAIRES DES REGISTRES, SOMMIERS, TABLES ET AUTRES DOCUMENTS (SÉRIE 57). 1851-1992.

573	1851-1895 (57/1).	1 volume
574	1895-1992 (57/2).	1 volume

IX. COMPTES MOBILES

Les comptes mobiles (série 58) du bureau se trouvent dans le fonds " Bureau de l'enregistrement d'Andenne. Comptes mobiles " aux Archives de l'État à Namur.

X. REGISTRES DES ÉTRANGERS

- 575 Sommier des propriétés appartenant à des Français, des Hollandais ou des habitants du Grand-Duché de Luxembourg, et situées en Belgique (série 60). 1856-[XIXe siècle].
1 volume
- 576 Registre des personnes domiciliées hors du Royaume possédant des immeubles en Belgique (série 60). 1918-1963.
1 volume

XI. PRIVILÈGE AGRICOLE

*577 - 583 REGISTRES D'INSCRIPTION DU PRIVILÈGE AGRICOLE
(SÉRIE 65). 1884-1948.*

577	21 mai 1884 - 17 mars 1901 (65/1).	1 volume
578	18 mars 1901 - 10 février 1918 (65/2).	1 volume
726	11 février 1918 - 4 novembre 1926 (65/3).	1 volume
727	4 novembre 1926 - 11 août 1929 (65/4).	1 volume
579	12 août 1929 - 20 mai 1933 (65/5).	1 volume
580	20 mai 1933 - 10 juin 1937 (65/6).	1 volume
581	10 juin 1937 - 1er mai 1941 (65/7).	1 volume
582	1er mai 1941 - 12 février 1947 (65/8).	1 volume
583	12 février 1947 - 4 novembre 1948 (65/9).	1 volume
584	Table alphabétique du registre d'inscription du privilège agricole (série 66). 1884-[XXe siècle].	1 volume

XII. DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

A. PERSONNES PHYSIQUES

585 - 587 REGISTRES DE RECETTE DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION. 1809-1827.

585	16 novembre 1809 - 2 novembre 1812.	1 volume
586	1er novembre 1812 - 2 août 1815.	1 volume
587	2 août 1815 - 30 juin 1827.	1 volume
588	588 - 708 DÉCLARATIONS DE SUCCESSION (SÉRIE 187). 1818-1935. 1818.	1 volume
589	1819.	1 volume
590	1820.	1 volume
591	1821.	1 volume
592	1822.	1 volume
593	1823.	1 volume
594	1824.	1 volume
595	1825.	1 volume
596	1826.	1 volume
597	1827.	1 volume

598	1828.	1 volume
599	5 janvier 1829 - 12 juin 1829.	1 volume
600	1er juillet 1829 - 31 décembre 1829.	1 volume
601	4 janvier 1830 - 30 juin 1830.	1 volume
602	3 juillet 1830 - 31 décembre 1830.	1 volume
603	4 janvier 1831 - 30 juin 1831.	1 volume
604	8 juillet 1831 - 29 décembre 1831.	1 volume
605	1832.	1 volume
606	1833.	1 volume
607	1834.	1 volume
608	1835.	1 volume
609	1836.	1 volume
610	1837.	1 volume
611	8 janvier 1838 - 27 juin 1838.	1 volume
612	3 juillet 1838 - 31 décembre 1838.	1 volume
613	4 janvier 1839 - 29 juin 1839.	1 volume
614	11 juillet 1839 - 31 décembre 1839.	

1 volume

615 6 janvier 1840 - 30 juin 1840.

1 volume

616 11 juillet 1840 - 28 décembre 1840.

1 volume

617 4 janvier 1841 - 24 juin 1841.

1 volume

618 3 juillet 1841 - 28 décembre 1841.

1 volume

619 6 janvier 1842 - 29 juin 1842.

1 volume

620 1er juillet 1842 - 31 décembre 1842.

1 volume

621 2 janvier 1843 - 23 juin 1843.

1 volume

622 8 juillet 1843 - 29 décembre 1843.

1 volume

623 2 janvier 1844 - 26 juin 1844.

1 volume

624 10 juillet 1844 - 31 décembre 1844.

1 volume

625 1845.

1 volume

626 1846.

1 volume

627 1847.

1 volume

628 1848.

1 volume

629 1849.

1 volume

630 1850.

1 volume

631	1851.	1 volume
632	1852.	1 volume
633	1853.	1 volume
634	1854.	1 volume
635	1855.	1 volume
636	1856.	1 volume
637	1857.	1 volume
638	1858.	1 volume
639	1859.	1 volume
640	1860.	1 volume
641	1861.	1 volume
642	1862.	1 volume
643	1863.	1 volume
644	1864.	1 volume
645	1865.	1 volume
646	1866.	1 volume

647	1867.	1 volume
648	1868.	1 volume
649	1869.	1 volume
650	1870.	1 volume
651	1871.	1 volume
652	1872.	1 volume
653	1873.	1 volume
654	1874.	1 volume
655	1875.	1 volume
656	1876-1877.	1 volume
657	1878.	1 volume
658	1879.	1 volume
728	1880.	1 volume
729	1881.	1 volume
730	1882.	1 volume
731	1883.	1 volume
732	1884.	1 volume

		1 volume
659	1885.	1 volume
660	1886.	1 volume
661	1887.	1 volume
662	1888.	1 volume
663	1889.	1 volume
664	1890.	1 volume
665	1891.	1 volume
666	1892.	1 volume
667	1893.	1 volume
668	1894.	1 volume
669	1895.	1 volume
670	1896.	1 volume
671	1897.	1 volume
672	1898.	1 volume
673	1899.	1 volume
674	1900.	1 volume

675	1901.	1 volume
676	1902.	1 volume
677	1903.	1 volume
678	1904.	1 volume
679	1905.	1 volume
680	1906.	1 volume
681	1907.	1 volume
682	1908.	1 volume
683	1909.	1 volume
684	1910.	1 volume
685	1911.	1 volume
686	1912.	1 volume
687	1913-1914.	1 volume
688	1915.	1 volume
689	1915-1916.	1 volume
690	1917.	1 volume

691	1918.	1 volume
692	1919.	1 volume
693	1920.	1 volume
694	1921.	1 volume
695	1922.	1 volume
696	1923.	1 volume
697	1924.	1 volume
698	1925.	1 volume
699	1926.	1 volume
700	1927.	1 volume
701	1928.	1 volume
702	1929.	1 volume
703	1930.	1 volume
704	1931.	1 volume
705	1932.	1 volume
706	1933.	1 volume
707	1934.	1 volume

1 volume

708 1935.

1 volume

B. ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF

709 - 710 DÉCLARATIONS DE PATRIMOINE DES ASSOCIATIONS SANS
BUT LUCRATIF (187/3). 1943-1954.
709 Hôme Saint-Bernard, à Sorée. 1943-1954.

1 chemise

710 Associations diverses. 1945-1954.

1 liasse